



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 48335

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les préoccupations de l'Association nationale pour le dépistage du cancer colorectal (ANDECACO). Le plan cancer, annoncé le 1er février 2000, par la secrétaire d'État de l'époque, a de nouveau renvoyé le dépistage du cancer colorectal à une date inconnue alors même que cette maladie atteint plus de 33 000 personnes en France et en tue 16 000 par an. Aussi, souhaiterait-il savoir ce que peut éventuellement faire le Gouvernement afin d'encourager le dépistage de ce cancer.

Texte de la réponse

Le cancer du colon-rectum représente un problème de santé publique. Les recommandations internationales ainsi que celles émises par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) insistent sur le fait que le dépistage de ce cancer par recherche de saignement occulte dans les selles est possible dans le cadre de campagnes de dépistage organisé soumises à des conditions strictes de réalisation. Le développement du dépistage organisé de ce cancer est une des mesures du plan national de mobilisation contre le cancer. Deux appels successifs à candidature, en décembre 2001 puis en octobre 2002, ont permis de sélectionner vingt-deux départements pilotes pour proposer ce dépistage selon un cahier des charges élaboré avec l'appui du groupe technique national sur le dépistage de ce cancer, tenant compte des recommandations nationales et européennes. Les campagnes de dépistage ont commencé dans tous les départements pilotes. Le suivi de la mise en oeuvre du dépistage est réalisé par le groupe technique national piloté par la Direction générale de la santé. L'évaluation des premiers résultats, pour les départements pilotes ayant un recul suffisant, débute actuellement, cherchant à vérifier si les critères nécessaires à l'efficacité du programme, et notamment un taux de participation suffisant de la population cible, sont bien réunis. Les conclusions de cette évaluation permettront de définir une stratégie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48335

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7904

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 402